

Grasse, le 22 septembre 2023

AP n°2023-698

ARRÊTÉ

**fixant la date du renouvellement intégral des conseillers municipaux et
communautaires de la commune de Vallauris et portant convocation des électeurs**

Le sous-préfet de Grasse
Chevalier de l'Ordre national du mérite
Chevalier du mérite agricole

Vu le code électoral ;

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu l'arrêté préfectoral du 9 octobre 2019 fixant le nombre et la répartition des sièges au sein du conseil communautaire de la communauté d'agglomération Sophia Antipolis ;

Vu le dernier chiffre de la population municipale de Vallauris authentifiée avant l'élection (population authentifiée par l'INSEE au 1^{er} janvier 2023) ;

Vu le décès de M. Jean-Claude PONS et celui de Mme Sylvana ABBINENTE et les démissions de leurs mandats de conseillers municipaux de Mmes Stéphanie AUBLIN, Blandine BAIN, Christelle BARTAGNA, Corinne CELLAMARO, Charline HOTELLIER, Catherine LANZA, Christelle RIOTTON, Anne-Laure SEBBAR, Renée SEGUIN, Virginie WASSER et de MM. René ARMANDO, Dominique BRUZZISI, Thierry COMODINI, Jean-Luc DESIRE, Christophe FONCK, Patrick LE HOANG-BA, Denis PACI, Philippe PARODI, Hassan SALOUH, Kevin SEBASTIAN, Philippe SEPTIER et Laurent THIRY ;

Considérant que le préfet des Alpes-Maritimes a accepté l'ensemble des démissions des adjoints le 12 septembre 2023 ;

Considérant que le conseil municipal de Vallauris ne peut plus être complété et qu'il a perdu le tiers de son effectif, il convient de procéder au renouvellement intégral des conseillers municipaux et communautaires de Vallauris ;

Considérant qu'en application des dispositions de l'article L.270 du code électoral, en cas de perte du tiers ou plus des membres du conseil municipal, l'assemblée des électeurs doit être convoquée dans un délai qui ne peut excéder trois mois ;

ARRÊTE

Article 1^{er} : Les électeurs de la commune de Vallauris sont convoqués le dimanche 12 novembre 2023 à l'effet de renouveler intégralement les conseillers municipaux et communautaires de la commune, soit 35 conseillers municipaux et 10 conseillers communautaires ;

Article 2 : Par dérogation aux dispositions du deuxième alinéa de l'article R. 41 du code électoral, le scrutin sera ouvert le dimanche 12 novembre 2023 à 8 heures et clos, le même jour, à 20 heures, et, en cas de second tour, le dimanche 19 novembre 2023, à 8 heures et clos, le même jour, à 20 heures ;

Article 3 : Les listes électorales à prendre en compte pour l'élection seront les listes électorales principales et les listes électorales complémentaires municipales extraites du répertoire électoral unique, publiées le lendemain de la réunion de la commission en charge du contrôle des listes électorales de la commune, à jour des tableaux prévus aux articles R. 13 et R. 14 du code électoral ;

Article 4 : Les dates et lieu de dépôt des déclarations de candidature sont fixés comme suit :

- pour le premier tour de scrutin : du lundi 23 octobre 2023 au mercredi 25 octobre de 9 heures à 12 heures, puis de 14 heures à 16 heures, et le jeudi 26 octobre 2023 de 9 heures à 12 heures, puis de 14 heures à 18 heures ;
- En cas de second tour de scrutin : le lundi 13 novembre de 9 heures à 12 heures, puis de 14 heures à 16 heures et le mardi 14 novembre 2023 de 9 heures à 12 heures, puis de 14 heures à 18 heures.

Le lieu de dépôt des candidatures pour les deux tours de scrutin est fixé à la sous-préfecture de Grasse, à l'adresse suivante :

3, avenue Général de Gaulle
06130 GRASSE

Les déclarations de candidature devront être déposées dans les formes et conditions prévues par les dispositions du code électoral, par la personne ayant qualité de responsable de liste ou par un mandataire désigné par elle.

La déclaration de candidature est obligatoire pour chaque tour de scrutin.

Article 5 : Le sous-préfet de Grasse et le maire de Vallauris sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture des Alpes-Maritimes.

Le sous-préfet,

A handwritten signature in blue ink, consisting of several overlapping, fluid strokes that form a cursive representation of the name Jean-Claude GENEY.

Jean-Claude GENEY

